

Compte-rendu du conseil de l'UFR 02
du 19 janvier 2016

Ordre du jour :

- a) Information du directeur.
- b) Master :
 - Convention APE
 - Convention EEP/P1
- c) Charte pour construire un collectif.
- d) Approbation du CR du précédent Conseil.
- e) Points divers.

Etaient présents :

- Jean-Claude Berthélemy
- Agnès Benassy-Quéré
- Antoine D'Autume
- Catherine Bruneau
- Philippe Gagnepain
- Catherine Doz
- Pierre Kopp
- Sandra Poncet
- André Lapidus
- Katheline Schubert
- Nicolas Canry
- Marie Salognon
- Fabrice Le Lec
- Claire Pignol
- Benoît Rapoport
- Patricia Vornetti
- Jean-François Caulier
- Fabrice Lenseigne
- Morgan Hull-Brousmitche
- Michèle Moerman
- Dominique Gemain-Haguy
- Stéphane Douard
- Olivier Supplisson
- Laurie Menteau
- Mamadou Embalo

Invités Permanents – non votants :

- Gunther Capelle-Blancard
- Ariane Dupont-Kieffer
- Isabelle Cochard
- Isabelle Hirtzlin
- Yasmina Slighoua – *invitée exceptionnelle*
- Emily Altmayer-Henzien
- Florence Bondoux

Excusés et représentés :

- Claire Pignol représentée par André Lapidus à son arrivée au conseil.
- Marie-Anne Valfort représentée par Sandra Poncet.
- Agnès Benassy-Quéré représentée par Katheline Schubert.
- Olivia Chambard représentée par Marie Salognon.
- Christophe Ramaux représenté par Marie Salognon.
- Margaux Langhendries représentée par Jean-Claude Berthélemy.
- Pierre Kopp (à son départ du conseil) représentée par Patricia Vornetti.
- Baris Simsek représenté (à son départ du Conseil) par Laurie Menteau.
- Félix Carreyre représenté par Laurie Menteau.
- Florian Tassan représenté par Laurie Menteau.
- Olivier Supplison représenté (à son départ du conseil) par Katheline Schubert.

Non-représentés :

- Olivier Chemla
- Andréa Sabatino

Excusée et non-représentée :

- Délila Allam

La séance commence à 09h30 après vérification du quorum.

I. Information du directeur

Ariane Dupont-Kieffer commence la séance en rappelant que les journées portes ouvertes auront lieu le samedi 12 mars 2016 au Panthéon. Elle précise qu'il est important que les responsables de master, les enseignants mais également les étudiants soient présents.

Au cours de cette journée, des plaquettes présentant l'offre de formation 2016 seront mises à disposition des étudiants.

Sur ce point, Isabelle Hirtzlin demande à ce que les responsables de master qui n'ont pas encore fait parvenir les plaquettes au service de la communication le fasse dans les meilleurs délais afin de pouvoir les imprimer et les mettre en ligne sur le site internet de l'UFR.

II. Approbation du CR du précédent Conseil

Il est demandé d'apporter une précision au point II sur les Master dans le paragraphe consacré aux règles de gouvernances des masters.

« Par master, il y aura un étudiant représentant élu au Conseil d'UFR et un étudiant délégué du master ».

*Résultats du vote : Contre : 0
 Abstentions : 4
 Favorables : 18*

III. Master :

- Convention APE – Convention EEP/ P1

Ariane Dupont-Kieffer informe les membres du Conseil que toutes les demandes faites en CFVU ont été intégrées à la Convention. Il faut toutefois modifier le point sur la présence des étudiants dans le master en reprenant la précision apportée au compte rendu du précédent conseil sur ce point (à savoir : « Par master, il y aura un étudiant représentant élu au Conseil d'UFR et un étudiant délégué du master »).

Les étudiants élus ont posé une question en CFVU qui est restée sans réponse à savoir, comment s'assurer qu'un séminaire financé par Paris 1 ne soit pas fermé si il y a moins de 8 étudiants ?

En effet, cela est une règle de Paris 1 et il est important de la respecter.

Ariane Dupont-Kieffer propose de travailler avec Jean-Olivier Hairault en faisant le point au début de chaque semestre sur le nombre d'inscrits aux séminaires.

Ariane Dupont-Kieffer engage sa responsabilité pour que la règle soit respectée.

Lors de la CFVU, il avait été demandé une précision sur l'annexe budgétaire. Cela est fait avec l'intégration de l'UFR 27 dans l'annexe budgétaire en remplaçant « UFR 02 » par « Paris 1 »

Ariane Dupont-Kieffer informe également les membres du Conseil qu'une précision a été apportée à l'annexe 3 de la convention afin de préciser que tous les étudiants participent aux événements de l'UFR, à savoir Journées portes ouvertes, dîner de gala.... Cela permet de montrer qu'il y a une collaboration et une interaction entre les deux campus. Afin de renforcer cela, Ariane Dupont-Kieffer propose la mise en place de séminaire commun et rappelle que les étudiants ont également un rôle moteur à jouer sur ce point. Cela est déjà en train de se mettre en place autour du projet de dîner de gala qui aura lieu fin juin 2016.

Ariane Dupont-Kieffer fait un point sur la Convention pluriannuelle. Elle a été votée le 13 décembre 2015 au Conseil d'Administration.

Ariane Dupont-Kieffer précise que ni elle, ni la Directrice de l'UFR 27 n'ont été consultées et associées pour la rédaction de la présente convention et que l'annexe budgétaire n'a pas été présentée lors du vote. Cette annexe budgétaire présente la relation financière entre Paris 1 et PSE. L'annexe budgétaire n'est toujours pas présente dans la convention donc cela est compliqué de voter.

Un membre du conseil regrette que lors d'un conseil d'UFR exceptionnel pour voter la convention APE, tous les documents ne soient pas fournis.

Ariane Dupont-Kieffer a eu le Président de l'Université au téléphone sur ce point pendant le Conseil, et lui a demandé que cette annexe budgétaire soit présentée lors de la CFVU du jeudi 21 janvier 2016. Cette annexe concerne les revenus (primes) distribués par l'EEP.

Il est demandé ce qui se passe si la CFVU ne vote pas la convention APE. Ariane Dupont-Kieffer répond qu'à ce jour, il n'y a pas de plan B. De plus, un membre rappelle que l'UFR a répondu à toutes les demandes de la CFVU et s'interroge alors pourquoi la convention ne serait pas votée.

Résultats du vote :
Contre : 7
Abstentions : 7
Favorables : 14

IV. Points divers

- Maquette Eco-Droit

Ariane Dupont-Kieffer précise bien qu'il ne s'agit pas d'un double diplôme.

En économie, il s'agit d'un diplôme d'économie avec une mention économie du droit, il s'agit d'un diplôme de droit avec une mention économie.

Un étudiant membre du Conseil regrette que cela ne soit pas un double diplôme et demande si il est possible de s'inscrire dans les deux masters pour avoir le « double diplôme ».

Pierre Kopp répond en précisant que l'EDS refuse de donner un diplôme s'il n'y a pas un certain nombre d'heures de droit, c'est pour cela qu'il ne peut s'agir d'un double diplôme. Mais rien n'empêche un étudiant de s'inscrire dans les deux masters sous réserve qu'il soit titulaire de la double licence Economie-Droit.

Jean-Claude Berthélemy souligne un problème de coefficients en master 2 qui sont tous à 1. Il propose de surpondérer les matières de droit pour le master Droit et surpondérer les matières d'économie pour le master d'Economie.

Un membre du Conseil trouve que dans le M1, il y a très peu de cours d'économie par rapport au cours de droit et que sur le M2, il y a également un déséquilibre.

Pour les membres du Conseil, la maquette est à revoir.

Jean-Claude Berthélemy propose au premier semestre, de remplacer un cours de droit par le cours « Economie numérique ».

Ensuite, pour le semestre 2, le cours « Economies des contrats et des institutions » doit être un cours d'économie et non de droit.

De plus, au niveau du mémoire, Jean-Claude Berthélemy propose que si l'étudiant choisit de faire un mémoire en droit, il remplace ses cours de droit par de l'économie et inversement.

Il est donc proposé de laisser Pierre Kopp et Patricia Vornetti travailler sur la maquette et de réaliser un vote électronique lorsqu'elle sera prête.

Cette solution est validée par l'ensemble des membres du Conseil.

Ariane Dupont-Kieffer propose qu'il y ait un vote de principe sur la maquette sous réserve de rééquilibrage entre le droit et l'économie dans la maquette.

Résultats du vote : Unanimité

- Convention BNU

Il s'agit d'un accord-cadre de coopération avec la Chine avec un système d'échange d'étudiants classique.

Jean-Claude Berthélemy déplore le fait qu'il n'y ait pas de clause d'équilibre entre les départs et les arrivées.

Gunther Capelle-Blancard demande l'importance de cette clause.

Jean-Claude Berthélemy précise que cela pose des problèmes en terme de ressources pour Paris 1 car les étudiants bénéficiant d'échange ne payent pas les frais d'inscription à Paris 1. Il faut donc qu'il y ait un équilibre pour que Paris 1 n'engage pas trop de ressources. Ce point sera rajouté à la convention.

Résultats du vote : Unanimité

V. Charte pour construire un collectif

Ariane Dupont-Kieffer explique dans un premier temps pourquoi une telle charte et quels sont les enjeux.

La charte a pour but de planifier les événements et les éléments de collaboration, se mettre d'accord sur la façon de travailler pour les 5 ans à venir, planifier les postes, et montrer que l'UFR 02 est un collectif.

En effet, pour beaucoup, l'UFR02 a l'image d'une équipe qui ne sait pas travailler ensemble ni d'afficher des projets communs.

Ariane Dupont-Kieffer donne ensuite l'avis de la Présidence sur la rédaction de cette charte :

- La présidence est d'accord sur le fait d'établir un équilibre entre les deux campus (MSE et Jourdan) et sur le rééquilibrage des postes sur les deux pôles
- Il faut appliquer les règles CNRS et respecter les 3 ans d'ancienneté.
- Concernant les signatures, il faut appliquer ce qui a été voté dans la convention cadre.

Ariane Dupont-Kieffer reprecise bien qu'il s'agit d'un draft.

Sandra Poncet demande quelle est la véritable capacité d'action car il y a des avis transmis mais qui ne sont pas forcément suivi par le CNRS (par exemple Paris 1 dit non mais le CNRS oui). Ariane Dupont-Kieffer propose qu'il y ait plus de transparence et que quelqu'un qui demande une décharge présente son projet scientifique et que cela passe par

le conseil d'UFR.

Sandra Poncet est d'accord sur le fait qu'il faille une charte de bonnes pratiques afin que les nouveaux connaissent et respectent les règles.

Catherine Doz trouve que les points de la charte sont assez complexes. Elle propose d'affirmer une volonté de travailler ensemble en listant les points sur lesquels on veut travailler. Mais pour elle, rien ne peut être fait tout de suite, il faudrait mettre en place une commission en charge de la rédaction de la charte. On peut aujourd'hui dire que l'on est d'accord sur le principe de rédiger un texte.

Ariane Dupont-Kieffer précise que cela est fait pour montrer à la CFVU qu'il y a un avenir commun entre les deux campus, Maison des Sciences Economiques et Jourdan et demande si le conseil peut au moins se mettre d'accord sur l'équilibre entre les deux campus.

Gunther Capelle-Blancard précise que ce texte est fait pour désamorcer un certain nombre de critiques et montrer lors de la CFVU une volonté d'avancer ensemble. Il pense que l'on peut très bien s'arrêter à une motion de principes, un peu engageante, en sachant pertinemment que certains points seront plus délicats à traiter.

De l'avis général du Conseil, le texte présenté ne convient pas et il faut reprendre un certain nombre de point.

Ariane Dupont-Kieffer propose de rédiger immédiatement, avec l'aide des membres du Conseil d'UFR, un document qui prendrait le nom de Déclaration plus que de charte.

Voici le nouveau texte présenté au vote :

« Déclaration d'intention en vue d'une stratégie collective au sein de l'UFR 02 »

L'UFR est une unité de formation et de recherche. Le mot clé de cet acronyme est bien celui de l'UNITE qui est à définir, à défendre, et à affirmer pour remplir nos missions de service public auxquelles nous sommes attachés tous et chacun, à savoir les missions de Recherche et de Formation, et d'Insertion Professionnelle.

L'enjeu est aujourd'hui de trouver un équilibre entre tous les membres de l'UFR, notamment au sein des enseignants-chercheurs, pour construire cette Unité et en affirmer la visibilité dans un souci de réalisation de nos missions.

Le paysage qui se dessine pour l'UFR est celui d'une articulation et d'une complémentarité entre deux campus RECHERCHE, la Maison des Sciences Economiques et PSE-Jourdan, et d'un enseignement multi-site (incluant désormais le site Jourdan).

Les enjeux immédiats qui se posent sont de trouver un équilibre entre les différents projets, gérer et animer ce collectif que nous devons consolider en garantissant une gestion équilibrée des ressources entre les deux campus.

Il existe un consensus en faveur d'une stratégie qui permet l'équilibre des forces et la pérennité des ressources de l'UFR. Il s'agit en particulier de renforcer le campus MSE, ce qui passe par une politique adaptée de recrutement. Nous fixerons les modalités d'application des différents points suivants dans les mois qui viennent :

- Planification des recrutements PR et MCF
- Répartition équilibrée des contrats doctoraux
- Affectation des services pour les ATER et les doctorants contractuels avec mission complémentaire d'enseignement
- Détachement et délégation
- Signatures et affiliation des enseignants-chercheurs.
- Séminaires communs
- Organisation de la MSE et du site Jourdan et des synergies à mettre en place.

Une commission sera mise en place avant fin janvier et sa composition sera votée le 5 février en conseil d'UFR.

La synthèse des réflexions sera proposée et votée pour le dernier conseil d'UFR du mois de juin (14 juin 2016).

Résultats du vote : Unanimité